

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Jean BERGER, Dominique SOUILLE, Isabelle BOETSCH, Aurélie BOURREAU, Nadia RABAN, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Sophie GUIGNARD, Jean-Paul THUBERT (arrivée 20h40), Fabienne ROUSSEAU GILLES, Martine BIAIS, Dominique CRETIN, Philippe BONNEAUD.

Absents excusés avec pouvoir : Omar MBAYE pouvoir à Mme Fabienne Gilles , David RANGER pouvoir à M François BOCK, Peggy MENETEAU pouvoir à Mme Sophie GUIGNARD

Secrétaire : Sophie VERGNAUD

Séance ouverte à 20h30

1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 22 mai 2014

Jean BERGER émet des réserves concernant la délibération sur les travaux de dorure du monument aux morts et le choix de l'entreprise St Lubin ; il a constaté que l'un des deux autres devis présentés était ancien (plus de 2 ans) et n'aurait pas fait l'objet d'une actualisation par le nouveau conseil. Il regrette également que l'entreprise retenue soit partie prenante avec le nouveau maire.

Claude FERRON répond que l'entreprise Moreau a été contactée par téléphone et a confirmé maintenir les devis aux montants présentés. Les travaux n'ayant pas été budgétés par l'ancienne équipe municipale, le choix du devis le moins élevé a été fait par le conseil municipal par soucis d'économie.

Le maire prend note des remarques de l'opposition.

Le procès verbal est approuvé à 14 voix pour et 4 voix contre.

2 – Convention périscolaire avec les associations

Diverses associations de Gençay interviennent dans le cadre des activités périscolaires de manière payante ou gracieuse ; il est proposé d'établir pour la prochaine rentrée scolaire des conventions avec ces associations. Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser le maire à les signer.

Sur demande des conseillers, Mme BOETSCH rappelle quelles sont les associations qui se sont manifestées et précise le coût des interventions :

- Centre Culturel 40€/h
- Cinéma 56,72€/h
- Gymnastique 25€/h
- Tennis 20€/h
- La Cendille 1200€ (participation à confirmer)
- Escrime 40€/h
- Christies (participation à confirmer)
- SMA Val de Clouère 10€/h

Les associations de tir à l'arc, danse, pompiers et la Gendarmerie Nationale interviennent gratuitement.

La délégation de signature est soumise au vote. Acceptée à l'unanimité

3 – Age d'entrée à l'école maternelle

Sur demande de la directrice de l'école maternelle, un cahier des charges pour l'entrée des enfants a été établi pour la prochaine rentrée scolaire.

Les enfants nés en 2011 (année des 3 ans) seront acceptés à l'école, cantine, périscolaire et garderie dès la rentrée de septembre 2014.

Les enfants nés entre le 01/01/2012 et le 31/03/2012 seront acceptés à l'école, sans possibilité de cantine, de périscolaire et garderie de septembre à décembre 2014 ; ils auront la possibilité d'accéder à la totalité de ces services à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ce choix permet aux enfants de moins de 3 ans d'intégrer l'école dès septembre tout en leur assurant une intégration dans des conditions correctes pour une adaptation complète avec un personnel encadrant plus disponible en janvier pour les assister lors des repas et pendant la garderie.

Vote pour 19

4- Stop Rue Emilien Fillon

Il devient urgent d'enlever le stop du carrefour de la route de Confolens et de la rue Emilien Fillon, qui est dangereux pour la circulation.

Il est proposé de l'ôter et de le remplacer par un céder le passage implanté à hauteur de l'intersection.

Les services de la DAEF et de la gendarmerie ont été consultés à ce sujet et ont donné leurs accords.

Vote Pour 19

5- Programme voirie 2014

Claude FERRON transmet les propositions de travaux validées par la commission d'appel d'offre : ensemble de travaux y compris la tranche optionnelle seront réalisés.

La commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise ARLAUD d'un montant de 82 946,30€ HT.

Les travaux débuteront après les vacances d'été.

Vote 19 pour

6- Vélo marché d'été

A l'initiative de messieurs Crespin, Chevrier et de Mme Neveux, l'ancien conseil municipal avait décidé de la mise en place d'une action commerciale sur le marché de Gençay, comprenant une tombola avec lot.

L'achat d'un vélo a été effectué pour la somme de 314,49€ auprès du magasin GO SPORT de Poitiers ; ce choix permet de négocier un vélo adapté au gagnant de la loterie (homme, femme ou enfant).

Mme ROUSSEAU-GILLES s'étonne que le lot n'ait pas été pris sur Gençay.

M FERRON précise qu'il s'était renseigné et qu'il n'y avait pas la possibilité d'acheter un vélo chez un commerçant de Gençay.

Une délibération est nécessaire pour valider la dépense du vélo.

Vote 19 pour

7- Cinéma de Gençay

L'association du cinéma de Gençay souhaite rénover le hall d'accueil, la salle actuelle et étudier la création d'une seconde salle. Une étude de marché a été effectuée début 2014 afin d'être présentée à l'Agence de Développement Régionale du Cinéma (ADRC) ; cette agence a en charge le soutien des salles de cinéma dans leurs projets.

La commune de Gençay étant propriétaire des murs, elle doit donner son accord au projet.

Vote 19 pour

D'autre part, le conseil doit également délibérer, pour que la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur chaque ticket d'entrée par le Centre National de la Cinématographie et qui est placée sur un compte, soit reversée à l'association.

Vote 19 pour

5- Délégation Dominique SOUILLE

Le conseil doit donner délégation de signature à Dominique SOUILLE afin de l'autoriser à poser les scellés sur les cercueils des défunts au départ de la commune.

Vote Pour 19

9- CCAS

Mme Nadia RABAN élue au CCAS annonce sa démission de ce centre pour des raisons professionnelles.

Mme Dominique SOUILLE se propose de la remplacer, cette instance lui permettant de compléter ses attributions de déléguée aux logements sociaux de la commune.

M Jean BERGER intervient pour signaler qu'une erreur a peut-être été faite lors de la mise en place de cette commission. Un vote à bulletin de liste validant les candidatures aurait du être effectué.

Le maire propose de voter ce changement.

Vote 19 pour

10- Point sur le personnel – création de postes

La commission du personnel fait part de changements de postes prévus, suite à la réussite du concours d'ETAPS par Alexandra SAGNOLE et à la possibilité d'accession par ancienneté au poste de rédacteur de Chrystelle PAUMARD.

D'autre part, afin de pallier aux congés d'été, 3 saisonniers seront recrutés par la commune.

En conséquence, il est décidé :

- Création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives au 1^{er} janvier 2015
- Création d'un poste de rédacteur au 1^{er} janvier 2015
- Recrutement d'un saisonnier dédié à l'activité « sport pour tous » et de 2 saisonniers affectés aux espaces verts. Publicité pour ces postes sera faite sur le site internet de la ville de Gençay.

Ces 3 propositions sont adoptées à l'unanimité.

11- Résultats des élections européennes

Ces élections se sont déroulées le 25 mai 2014.

Sur 1315 inscrits, il y a eu 554 votants, 19 blanc, 13 nuls, soit 521 suffrages exprimés.

Les résultats ont été publiés par la mairie par voie d'affichage.

12- Location salle des fêtes- convention collège

Une demande a été faite par un professeur du collège pour l'utilisation de la salle des fêtes de Gençay à l'occasion d'un spectacle.

Il est proposé d'établir une convention pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour le collège gracieusement, quatre fois par an.

Les demandes supplémentaires seront facturées au tarif en vigueur pour les associations.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer cette convention.

Vote 19 pour

13- Déclassement du chemin de la zone du Poirier Vert

Afin de faciliter les travaux d'aménagement de la zone du Poirier Vert (construction Zeta) par la communauté de communes, il est proposé de déclasser le chemin d'accès pour le passer en zone privée, et de le vendre à la communauté de communes.

Il ne s'agit que d'un projet qui est présenté au conseil municipal pour information.

14- Taxe d'aménagement

La mairie a été informée qu'elle avait jusqu'au 30 novembre 2014 pour prendre une délibération sur l'exonération de la taxe d'aménagement.

Cette taxe est applicable à toutes les constructions qui ont fait l'objet d'une déclaration préalable (inférieures à 20 m²) et/ou d'un permis de construire. En l'absence de renseignements précis, il est décidé de présenter le sujet ultérieurement.

15-Information devis JACOB

Le conseil municipal est informé que la main d'œuvre gratuite qui avait été proposée sur le devis pour la rénovation des volets du centre culturel par monsieur JACOB menuisier de Gençay a été supprimée et remplacée par une main d'œuvre revalorisée. Mme BIAIS et M FERRON rappellent que ce local avait été mis à sa disposition gracieusement par l'ancien conseil municipal. Depuis, la situation a été clarifiée et M JACOB a libéré ce local

Le devis de M JACOB a donc été rectifié et s'élève à 3508.20€ TTC et 2923.50€ HT.

16- Cimetière

Il est proposé de modifier le règlement intérieur du cimetière pour limiter les monuments à une surface de 140 sur 240.

Vote 19 Pour

Le conseil municipal est informé que les concessions disponibles dans le cimetière sont au nombre d'une trentaine. Il est nécessaire de mener une réflexion sur son extension.

La commission concernée devra étudier ce sujet rapidement.

17- Compte rendu de la réunion du syndic Foncia

Mercredi 25 juin s'est tenue la réunion annuelle du syndic Foncia qui gère les immeubles rue du docteur Barot.

A cette occasion, il a été rappelé les nouvelles obligations prévues par la loi Duflot concernant la mise aux normes de l'ascenseur : un interphone nécessitant une ligne téléphonique , des barrières de sécurité pour

l'intervention du technicien doivent être installés ainsi que l'obligation par la loi Duflot d'un contrat de syndic forfaitaire qui s'élève à 1 734€ pour Barot 1 et 1 588,80€ pour Barot 2.

Le devis fourni par l'entreprise OTIS de 4 135,12€ doit impérativement être signé avant le 3 juillet prochain. Une délibération est soumise pour accord sur les travaux.

Vote 19 pour

18- Questions diverses

- Information est donnée sur la vente d'un pavillon de type T4 par Habitat 86 au 3 Cité des 3 Cornières pour un montant de 85 000€.
- Pour information le Conseil Régional a affecté le 25 avril 2014 une aide à la MFR pour un projet d'établissement : montant 1 307€.
- Information sur une motion présentée par l'Association des Maires de France (AMF) qui s'inquiète vivement de la baisse annoncée de la dotation globale de fonctionnement.
La motion de soutien est jointe en annexe.
- le maire demande à ce qu'une délibération soit prise pour l'autoriser à passer une convention avec les commerçants de la place du Marché pour les autoriser à installer leurs terrasses sur l'espace public communal. Il est proposé d'établir une convention avec chaque commerçant concerné, au prix de l'euro symbolique.
Vote 19 pour.
- François BOCK et Jean BERGER ont assisté au dernier conseil d'administration du collège de Gençay : Ils informent le conseil que le conseil général a en projet une nouvelle sectorisation des collèges du Sud Vienne et notamment celui de Charroux prévue à la rentrée 2015.
Les communes de Château Garnier et Sommières seraient rattachées au collège de Charroux ; Champagne St Hilaire sera rattaché au collège de Couhe, Usson du Poitou au collège de l'Isle Jourdain ; enfin, les élèves de la commune de Marnay iraient au collège de Gençay.
Cette répartition permettrait d'équilibrer les effectifs des collèges de Gençay et de Charroux.
Il est cependant regretté le manque de concertation, les maires des communes concernées n'ayant été avertis qu'au dernier moment. D'autre part, il est émis des inquiétudes sur les temps de trajets des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 28 Aout 2014

Sophie VERGNAUD